

*Plan de conservation partagée des  
périodiques de médecine et d'odontologie* ■

---

**Bilan du Plan de conservation  
partagée des périodiques de  
Médecine et d'Odontologie**

**Au 31 décembre 2017**

## **Table des matières**

<b>1. Bilan des réalisations (2005 – 2016)</b>	<b>5</b>
1.1 Partenaires .....	5
1.1.1 Rôle des co-animateurs et des référents.....	5
1.1.2 Organisation des visites auprès des référents .....	6
1.2 Corpus .....	7
1.2.1 Constitution des listes thématiques .....	7
1.2.2 Définition du corpus .....	7
1.3 Positionnement.....	8
1.3.1 Répartition des pôles de conservation .....	8
1.3.2 Traitement des titres orphelins .....	11
1.4 Transferts .....	11
1.4.1 Rappel sur le processus des transferts de collection .....	11
1.4.2 Mètres linéaires transférés .....	13
1.4.3 Evolution du nombre de transferts.....	15
1.4.4 Apports du plan à la politique documentaire des établissements .....	18
<b>2. Outils</b>	<b>19</b>
2.1 Plateforme de travail collaboratif .....	19
2.2 La Base de gestion de la conservation partagée des périodiques .....	19
<b>3. Actualité du plan</b>	<b>20</b>
3.1 Extension des partenaires au niveau national .....	20
3.2 Enrichissement du corpus .....	20
<b>4. Feuille de route 2018</b>	<b>21</b>

## **Préambule**

Le Plan de conservation partagée de médecine en Île-de-France (PCMed), coordonné par le Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur (CTLes) et la Bibliothèque interuniversitaire de Santé (BIU Santé), entre en 2018 dans sa 13<sup>ème</sup> année de fonctionnement.

Le présent document, mis à jour et présenté chaque année au Comité de pilotage du PCMed, a pour objectif de dresser à date fixe (le 31 décembre de chaque année) le bilan des activités réalisées dans le cadre de ce plan depuis son lancement, accompagné d'un état des lieux de son fonctionnement de perspectives de développement.

Il reprend d'une part l'activité du plan depuis sa création, d'autre part ses orientations à venir dans le contexte en évolution des PCP nationaux animés par le CTLes. Les référents des deux établissements co-animateurs sont Emeline Dalsorg et Isabelle Peyret pour la BIU Santé, et Estelle Flahou pour le CTLes.

Les statuts du CTLes, qui attribuent à l'établissement un rôle d'opérateur de la conservation partagée dans une perspective nationale, lui permettent de développer des PCP thématiques et nationaux, actuellement au nombre de treize suite à l'appel à projet CollEx-Persée Conservation partagée 2017, qui a permis la création de deux nouveaux PCP :

- Médecine (9591 titres et 25 partenaires)
- Arts du spectacle (678 titres et 8 partenaires)
- Philosophie (704 titres et 19 partenaires)
- Géographie Urbanisme (685 titres et 6 partenaires)
- STAPS (65 titres et 11 partenaires)
- Droit (136 titres et 11 partenaires)
- Physique (500 titres et 14 partenaires)
- Chimie (471 titres et 30 partenaires)
- Langues, littératures, civilisation germaniques (500 titres et 12 partenaires)
- EBCO : langues d'Europe balkanique, centrale et orientale (500 titres pour le premier segment du corpus et 7 partenaires)
- Etudes italiennes (166 titres et 7 partenaires)
- Antiquité (462 titres et 15 partenaires)
- Histoire Médiévale (250 titres et 11 partenaires)

Doté d'un financement de 350 000 euros, cet appel à projet était adressé à l'ensemble des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le PCMed a bénéficié dans ce cadre d'une subvention de 50 000 euros versée en novembre 2017, allouée en totalité à l'Université Paris Descartes-Paris 5, dont la Bibliothèque interuniversitaire de Santé était désignée en qualité de porteuse du projet. Celle-ci a la charge de reverser les sommes dues aux partenaires.

La subvention a été affectée aux dépenses suivantes :

- Académie Nationale de Médecine : boîtes de conservation
- Université Paris Descartes : reliure
- Université Paris-Sud : boîtes de conservation
- BIU Santé : matériel de conservation et recrutement d'une contractuelle.

La BIU Santé est le partenaire privilégié dans la gestion et l'animation de ce plan. Son statut d'expert dans le domaine de la médecine contribue grandement à faire évoluer le corpus pour couvrir à terme largement les sciences de la santé, et son statut de bibliothèque de référence en la discipline lui permet de fédérer le réseau des établissements participants à l'échelle nationale.

***Au 31 décembre 2017, 10263 titres ont été intégrés à la base de gestion de la conservation partagée. 9068 titres se sont vu attribuer un pôle de conservation. 2,8 kilomètres linéaires ont été transférés depuis le lancement du plan en 2005.***

## **1. Bilan des réalisations (2005 – 2016)**

Le plan de conservation partagée des périodiques de médecine et d'odontologie est régi par une convention-cadre tripartite renouvelable tous les trois ans, signée par les deux co-animateurs (CTLes et BIU Santé), et par chaque établissement partenaire. Les conventions ont été renouvelées dans leur totalité en mai 2017.

### **1.1 Partenaires**

#### ***1.1.1 Rôle des co-animateurs et des référents***

##### ***Rappel des missions dévolues à chacun***

La convention régissant le PCMed attribue un certain nombre de missions aux signataires :

- La BIU Santé et le CTLes sont en charge du pilotage et de l'animation du plan, ce qui consiste notamment à :
  - Suivre l'activité réalisée dans le cadre du plan et veiller à l'évolution de ce dernier;
  - Organiser et animer les diverses réunions (réunions plénières ou par établissement) et en rédiger les comptes rendus;
  - Animer le réseau et veiller à la bonne circulation de l'information, notamment par la rédaction de documents méthodologiques et de bilans statistiques.
- Un comité de pilotage, qui se réunit une fois par an, a pour objectif de faire le point sur l'état d'avancement des travaux menés au cours de l'année écoulée et d'évoquer les éventuelles modifications ou améliorations à apporter au fonctionnement du plan. Il est composé des directeurs des SCD ou de leurs collaborateurs, et des référents désignés dans chaque bibliothèque ou université participante.

##### ***Moyens humains mis en œuvre***

Les tâches relatives au PCMed (traitement des listes, récolements pour vérification et correction des états de collection, sélection des titres à conserver, mises à jour de la base de signalement et du SUDOC...), sont chronophages et irrégulières.

Ce double caractère explique en partie la difficulté rencontrée pour mobiliser les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement du plan : ces activités peuvent entrer en conflit, selon les périodes, avec le travail courant de chaque bibliothèque participante. Cela explique également la difficulté à évaluer le temps de travail effectivement passé à travailler sur le plan et les diverses opérations qu'il requiert.

L'essentiel du travail est en général assuré par le référent du plan, qui est souvent le responsable périodique, en lien avec la direction de sa bibliothèque.

La nature diverse des tâches concernées peut également entraîner la mobilisation d'agents de catégories différentes, en fonction des chantiers à mener (récolement, signalement, travail sur le corpus...).

La BIU Santé, le CTLes et la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine sont les établissements possédant le plus de titres du corpus : plus de 90% pour la BIUS, près de 20% pour la BANM et le CTLes.

Le CTLes a créé en septembre 2012 un service dédié à la conservation partagée. Ses missions sont d'animer le réseau des plans de conservation nationaux gérés par le CTLes lors de réunions régulières et par le biais des listes de diffusion, conduire des formations aux outils développés par l'établissement pour le signalement et la gestion des plans, et de participer aux plans en tant que co-animateur logistique. Cela inclut le signalement des collections du CTLes et l'organisation de transferts de collection entre établissements.

Ce service est composé de trois Bibas et d'une contractuelle de catégorie A, qui assument parallèlement d'autres missions, notamment la participation au traitement des demandes de prêt entre bibliothèques. Ce service fait partie du Pôle valorisation des collections, dirigé par un bibliothécaire.

La BIU Santé, en raison de l'importance de ses collections et du nombre de propositions de don dont elle est destinataire, a affecté des personnels aux tâches relevant du PCMed (traitement des listes, des dons entrants ou des dons sortants...). Trois conservateurs et deux Bibas travaillent sur la conservation partagée, pour un total estimé à 1,9 ETP, ainsi que des magasiniers de façon plus ponctuelle.

À la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine, trois agents (un conservateur, une Bibas et un magasinier) travaillent également à temps partiel sur le PCMed.

Dans l'ensemble des établissements participants, les mouvements de personnels rendent parfois difficile le suivi du dossier de la conservation partagée. L'assimilation de la méthodologie, l'utilisation des outils ainsi que l'organisation des diverses opérations liées au plan nécessitent un certain temps d'apprentissage et de pratique.

### ***1.1.2 Organisation des visites auprès des référents***

Tous les deux ans en moyenne, les co-animateurs du plan rendent visite à l'ensemble des référents au sein de leur bibliothèque.

Ces réunions poursuivent plusieurs objectifs :

- Faire le point sur le traitement des listes et les éventuelles questions ou difficultés soulevées dans le cadre du plan de conservation partagée.
- Faciliter les propositions de don visant à combler les lacunes des pôles de conservation et l'attribution des titres orphelins, et combler les lacunes des collections dont la bibliothèque est pôle.
- Former les référents aux outils de signalement et de gestion du plan.

Ces visites ont été organisées pour la première fois en 2011-2012, puis une seconde fois en 2014-2015.

Entre juillet et octobre 2017, Emeline Dalsorg et Estelle Flahou ont rendu visite à tous les établissements faisant partie du plan. Ces réunions ont été l'occasion de présenter les listes de titres orphelins possédés par les bibliothèques de chaque établissement. Cette action a eu des résultats concrets puisque 351 titres orphelins se sont vu attribuer un pôle de conservation entre juin et décembre 2017.

Les différentes bibliothèques ont également été informées de l'avancée du chantier des imports automatiques de la *Base de gestion de la conservation partagée*<sup>1</sup>, qui a été finalisé fin novembre 2017, et ont bénéficié d'un rappel des pratiques de travail dans la *Base de gestion de la conservation partagée* et la *Plateforme de travail collaboratif*. Ces réunions aux échanges souvent riches ont permis aux co-animatrices de prendre connaissance des contraintes propres à chaque établissement, mais aussi de constater que les partenaires dans leur ensemble ont une réflexion aboutie sur la conservation partagée, en matière de politique documentaire comme de valorisation de leurs collections.

## **1.2 Corpus**

### ***1.2.1 Constitution des listes thématiques***

Au 31 décembre 2017, 10263 titres appartenant au PCMed sont intégrés à la *Base de gestion de la conservation partagée*.

Pour faciliter leur traitement par les établissements partenaires et les requêtes que ces derniers pouvaient faire dans la base de données historique administrée par la BIUS (*Filemaker*), l'ensemble des titres avaient été répartis initialement en domaines thématiques, issus pour l'essentiel de l'*Index Medicus*. Ces domaines thématiques étaient traités dans l'ordre alphabétique, et intégrés à des listes numériques. Ces listes, composées d'un ou de plusieurs domaines en fonction du nombre de titres rattachés, avaient pour but de structurer la répartition des titres dans *Filemaker* et de faciliter leur traitement en les regroupant par grands ensembles. Elles sont retranscrites dans la zone *Note* de la *Base de gestion de la conservation partagée*.

### ***1.2.2 Définition du corpus***

Le travail de constitution des listes de périodiques est réalisé par la BIU Santé.

Cette constitution continue du corpus est le fruit d'un travail suivi et collaboratif au sein du réseau, dans la mesure où chaque bibliothèque partenaire du plan a la possibilité de signaler aux co-animateurs les titres pouvant être ajoutés aux listes thématiques, ou au contraire en être retirés. Une nouvelle liste (liste E) a été importée dans la *Base de gestion de la conservation partagée* en juin 2017. Celle-ci est constituée de filiations de titres déjà intégrés dans le plan, mais aussi de titres qui en étaient jusqu'alors totalement absents, et compte 678 titres. 134 titres de cette liste n'ont pas encore de pôle de conservation.

Grâce au recrutement permis par la subvention CollEx-Persée Conservation partagée 2016, un important travail sur le corpus a pu être effectué. Il a abouti à la suppression de de titres, notamment parce qu'il s'agissait de monographies, de doublons de notices ou de collections. Il a aidé à la constitution de la liste E et à la révision des premières listes pour revoir le positionnement de la BIU Santé.

Une liste F est à présent en préparation. Elle sera intégrée à la Base de gestion de la conservation partagée lorsqu'elle sera considérée comme suffisante. Elle est essentiellement constituée de titres ne figurant qu'à la BIU Santé.

---

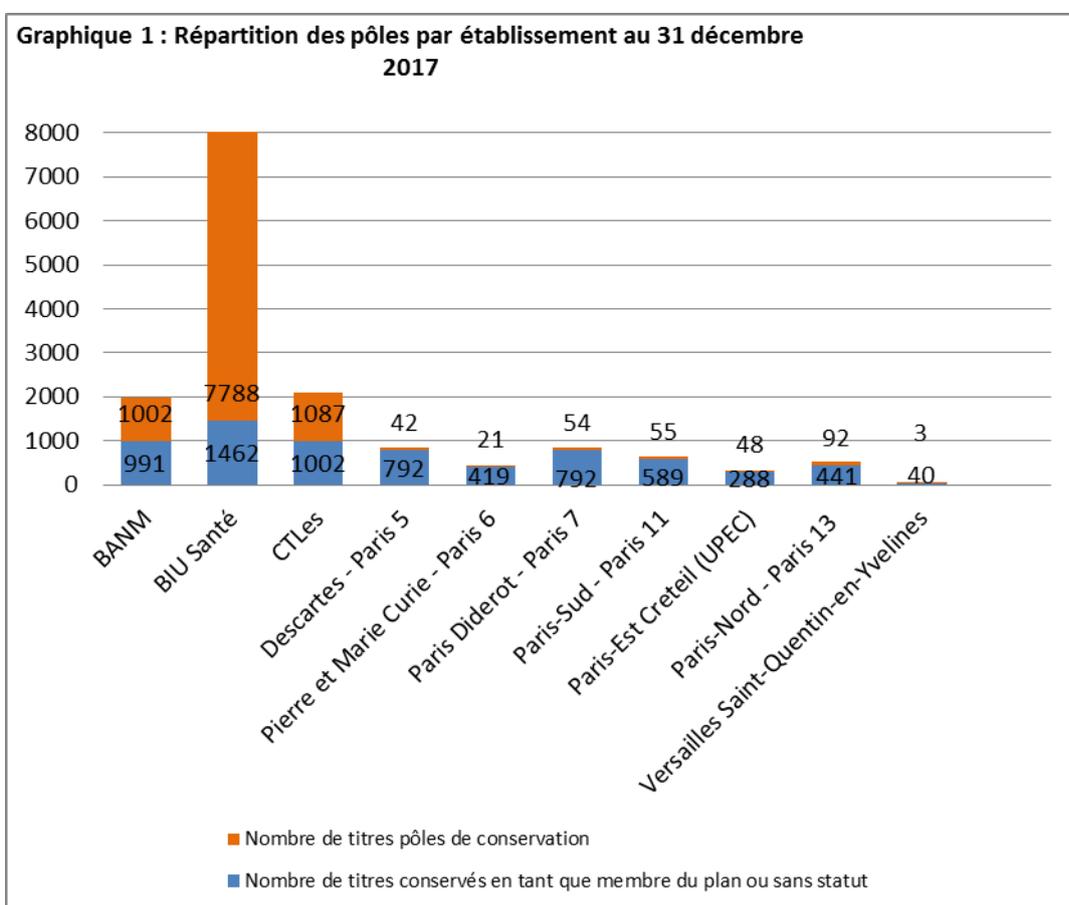
<sup>1</sup> Accessible à l'adresse < <http://pcp.docressources.fr/index.php>>.

## 1.3 Positionnement

### 1.3.1 Répartition des pôles de conservation

La caractéristique du PCMed en matière de positionnement<sup>2</sup> est le rôle prédominant joué par la BIU Santé en tant que pôle de conservation. Celle-ci s’est engagée, au 31 décembre 2017, sur la conservation de 7107 titres, c’est à dire 78% des titres ayant un pôle de conservation attribué, 486 titres de plus qu’en 2016 à la même période. Cette forte augmentation est imputable au grand nombre de titres appartenant à la liste E localisés à la BIU Médecine.

En raison d’une saturation de ses magasins, la BIU Médecine a entamé un processus de désengagement de certains titres dont elle était pôle de conservation, essentiellement des titres étrangers morts et des collections lacunaires, au profit du CTLes. Ainsi 60 mètres linéaires ont été transférés au CTLes en 2016, et 9 mètres linéaires en 2017, pour 158 titres en tout, sur la plupart desquels le CTLes s’est déclaré pôle de conservation.



Deux autres établissements sont des lieux de conservation importants dans le cadre du plan : le CTLes (pôle pour 1087 titres), et la Bibliothèque de l’Académie nationale de Médecine (pôle pour 1002 titres). L’évolution du nombre de titres pôles de conservation, (+ 170 pour le CTLes et +106 pour la BANM), sont explicables par l’ajout de la liste E dans le corpus, le fait que les établissements aient été incités à se déclarer sur les titres « à remplir » avant l’import des données de *la Base de gestion de la conservation*

<sup>2</sup> Voir tableau **Nombre de pôles attribués et de titres possédés par établissement**, page 8.

*partagée* dans le SUDOC en juin 2017, ainsi que par une campagne d'incitation à statuer sur les titres orphelins au cours de l'été, et pour le CTLes par de nombreux transferts de pôle à son bénéfice cette année.

Cinq autres bibliothèques sont pôles de conservation pour plus de 25 titres :

- la bibliothèque Xavier Bichat, pôle de conservation pour 31 titres ;
- la bibliothèque Piéron, pôle de conservation pour 28 titres ;
- la bibliothèque du Kremlin-Bicêtre, pôle de conservation pour 55 titres ;
- la bibliothèque de la section médecine de l'université de Créteil, pôle pour 48 titres ;
- la bibliothèque universitaire Jean Dausset, pôle de conservation pour 92 titres.

Il s'agit de bibliothèques dont la taille et les capacités en terme de stockage ont permis d'assurer la conservation et l'accroissement des collections conservées, ou d'établissements dont la forte spécialisation a justifié la prise en charge de nombreux titres d'un domaine particulier.

Les autres bibliothèques partenaires conservent entre 0 et 19 titres, certaines étant tributaires du manque d'espace de stockage, voire de conditions de conservation insatisfaisantes, d'autres encore préférant s'orienter vers du «tout électronique», s'appuyant sur la mission de conservation de la BIU Santé.

**Nombre de pôles attribués et de titres possédés par établissement**

Etablissement	Bibliothèque	Nombre de titres conservés en tant que pôle	Total	% par rapport au nombre total de titres ayant un pôle (9068)	Nombre de titres du plan possédés	Total	% par rapport au nombre total de titres du corpus (10263)
Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine		1002	1002	11,00%	1993	1993	19,41%
BIU Santé	BIU Médecine	7107	7788	85,88%	8319	9250	90,12%
	BIU Pharmacie	681			931		
CTLes		1087	1087	11,98%	2089	2089	20,35%
Université Descartes - Paris 5	Cochin	7	42	0,46%	242	834	8,12%
	Cordeliers	0			14		
	HEGP	0			5		
	Montrouge	4			173		
	Necker	3			96		
	Piéron	28			304		
Université Pierre et Marie Curie - Paris 6	Axial-Caroli	6	21	0,23%	76	440	4,28%
	Charcot	2			89		
	Dechaume	3			78		
	Pitié-Salpêtrière	10			189		
	Saint-Antoine	0			8		
Université Paris Diderot - Paris 7	Bichat	31	54	0,59%	432	846	8,24%
	Debré	3			204		
	Garancière	19			209		
	Villemin	1			1		
Université Paris-Sud - Paris 11	Kremlin-Bicêtre	55	55	0,60%	644	644	6,27%
Université Paris-Est Creteil (UPEC)	Section Médecine	48	48	0,52%	336	336	3,27%
Université Paris-Nord - Paris 13	Bibliothèque universitaire Jean Dausset	92	92	1,01%	533	533	5,19%
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	Boulogne	3	3	0,03%	43	43	0,42%
	Saint-Quentin	0	0	0,00%	74	74	0,72%

### **1.3.2 Traitement des titres orphelins**

La *Base de gestion de la conservation partagée* fait apparaître 1190 titres orphelins au 31 décembre 2017, c'est-à-dire sans pôle de conservation déclaré. Cela représente 11,6% des titres du corpus, en baisse par rapport à 2016 (1412 titres orphelins sur 9591 en décembre 2016, soit 15% du corpus).

860 titres ne sont localisés que dans un seul établissement, ce qui mènera, en l'absence de positionnement à terme, à questionner la légitimité de ces titres à figurer dans le corpus.

La réduction de ce chiffre est le fruit d'un travail constant de révision systématique des listes par le pilote scientifique d'une part, permettant de repérer des titres ne relevant pas finalement du périmètre du plan (collections, titres non médicaux ou se rattachant à des thématiques connexes : biologie, chimie, publication secondaire du type annuaire ou bibliographie...). Ces titres constituent des scories résultant de la méthodologie de constitution des listes, ils seront réduits au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux plans de conservation dans lesquels ils auraient leur place, et par l'affinage progressif du corpus ; d'autre part par le repérage des titres orphelins, et le travail de positionnement spécifique opéré par les membres du plan au cours de l'été 2017.

Par ailleurs, toutes les bibliothèques (et notamment celles qui possèdent le plus de titres, au premier rang desquelles figure la BIU Santé) n'ont pas achevé le traitement de l'ensemble des listes.

Les bibliothèques étant concernées par des quantités de titres très diverses selon les listes, la progression de chaque partenaire dans le traitement des listes est très variable. De ce fait, et afin que les bibliothèques possédant moins de titres puissent continuer de travailler sur le plan, les listes sont souvent publiées avant que les précédentes aient été traitées par les plus gros établissements. Or, il s'agit précisément des bibliothèques qui se portent pôles de conservation pour le plus grand nombre de titres. Une part importante des titres orphelins sera donc résorbée mécaniquement lorsque l'ensemble des listes auront été traitées par tous les établissements.

Cette problématique d'attribution des pôles reste au cœur de l'activité de tout PCP. De plus, les arrivées de nouveaux établissements au sein du plan peuvent amener les participants à reconsidérer leurs positionnements.

## **1.4 Transferts**

### **1.4.1 Rappel sur le processus des transferts de collection**

Le nombre de titres et de domaines traités est un critère qui permet d'appréhender l'état d'avancement du plan, et de mesurer l'activité réalisée en termes de récolement et de traitement intellectuel des collections.

Les statistiques relatives aux transferts sont également capitales en ce qu'elles rendent compte des efforts réalisés par les établissements en vue de la constitution de collections de référence au sein des pôles de conservation.

Les transferts de collections ont le double avantage de permettre aux bibliothèques émettrices de libérer de l'espace en magasin, et aux bibliothèques destinataires de combler les lacunes des titres qu'elles se sont engagées à conserver.

Pour aboutir à ces bénéfices essentiels d'un plan de conservation partagée, un transfert de collections nécessite plusieurs étapes.

Tout transfert est précédé d'une proposition de don communiquée aux partenaires par le biais d'un bordereau déposé sur la *Plateforme de travail collaboratif* dédiée au plan. Il s'agit d'un fichier Excel sur lequel figurent les informations utiles au repérage : ISSN, PPN, titre, état de collection proposé, état physique et reliure éventuelle, établissement PCMed localisés et pôles(s) de conservation, date limite de réponse...

Une fois la réponse de l'établissement destinataire reçue, l'établissement expéditeur doit dresser un bordereau de transfert sur la plateforme, et indiquer pour chaque titre transféré son état de collection et le métrage linéaire concerné.

Le dépôt de ces bordereaux s'accompagne du renseignement d'un certain nombre de données (métrage linéaire, nombre de titres transférés, date du transfert...) sur la plateforme, qui permettent ensuite de réaliser les statistiques du plan.

La prise en charge logistique des transferts pose parfois problème dans la mesure où beaucoup d'établissements ne disposent pas de moyens matériels (véhicules notamment, mais aussi parfois cartons) pour la mener à bien.

Le CTLes assume son rôle de coordinateur en prenant ainsi en charge les transferts d'un établissement partenaire à un autre. En 2017, quatre navettes de transfert ont été mises en place, à la hauteur d'une par trimestre.

Les transferts de collections entre bibliothèques participantes constituent la clé de voûte du plan : ils permettent à chaque établissement de retirer des bénéfices de la conservation partagée pour leur politique documentaire, qu'il s'agisse de désherber les collections qu'ils ne souhaitent pas conserver en format papier, de renforcer des thématiques faisant partie de leurs domaines d'excellence, ou simplement de compléter ses collections.

Certaines bibliothèques ne sont pôles de conservation que de quelques titres, mais sont très actives dans le domaine de la proposition de dons ; à l'inverse, le rôle patrimonial et de conservation d'autres établissements se trouve renforcé.

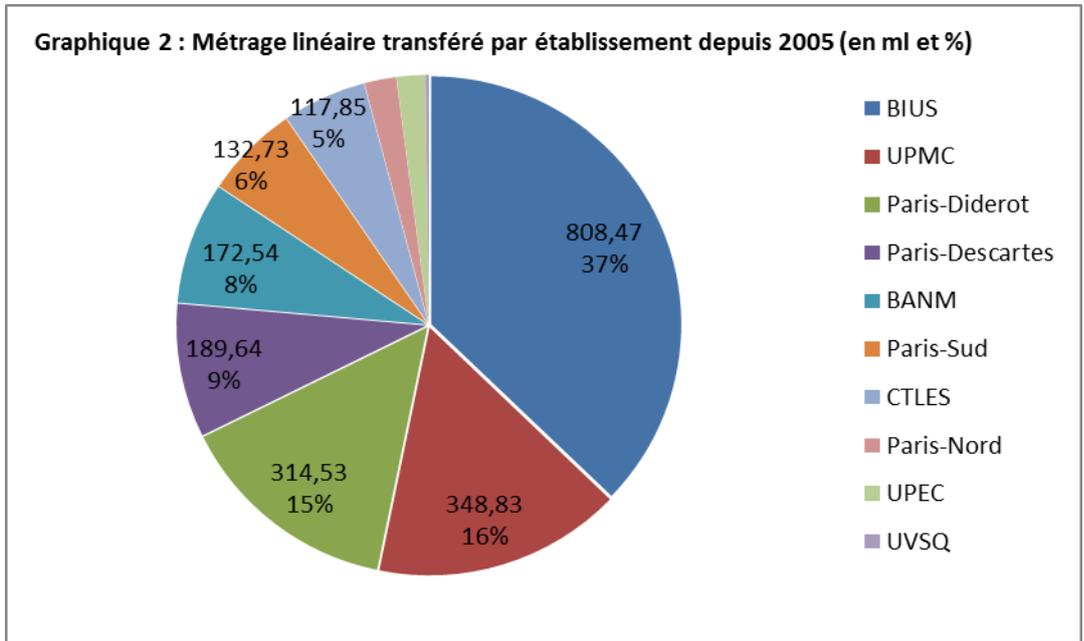
Le CTLes, la BIU Santé et la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine ont reçu à eux trois la quasi-totalité (96%) du volume des collections transférées dans le cadre du plan.

La dernière étape du processus des transferts de collection est pour la bibliothèque donneuse l'élimination physique des documents n'ayant pas trouvé preneur. Les gains de place générés ne font que rarement l'objet de métrages spécifiques. Il est important de souligner que le plan permet de limiter les désherbages non concertés, dans la mesure où chaque bibliothèque s'engage par convention à ne pas désherber de collections intégrées au plan sans s'être assuré que les documents pilonnés sont bien concernés par un pôle de conservation déclaré.

La plate-forme Flora permet un suivi de l'ensemble des pilons effectués dans le cadre du plan :

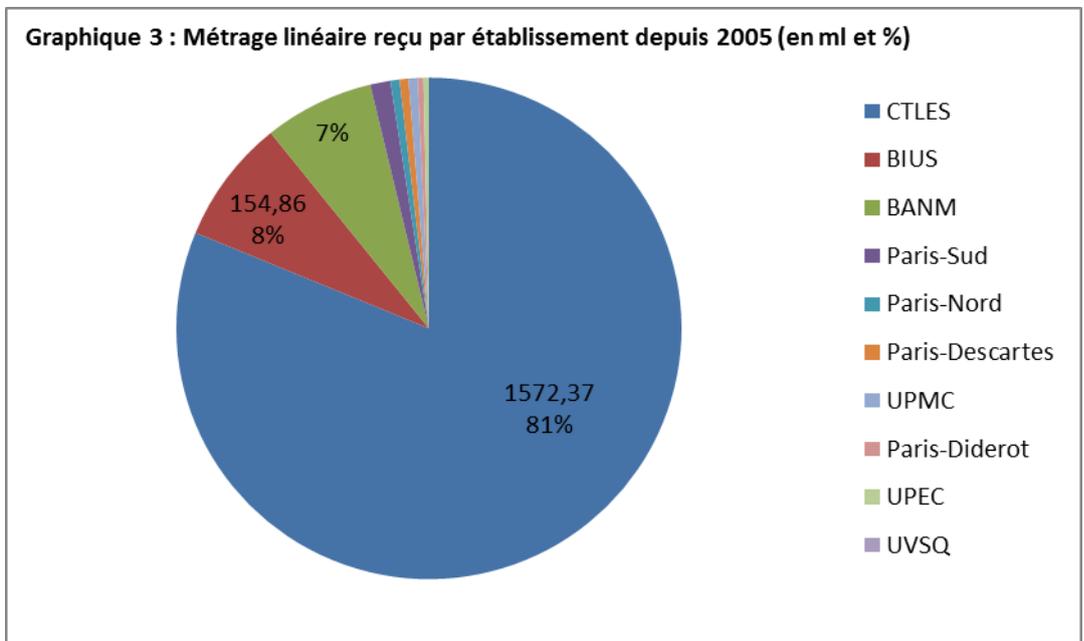
- En 2015, 10 bordereaux de pilon, pour 173,92 ml.
- En 2016, 5 bordereaux de pilon, pour 25,99 ml.
- En 2017, 15 bordereaux ont été déposés, signalant 153,8 mètre linéaires pilonnés, soit 269 titres. Les deux bibliothèques ayant libéré le plus de place cette année sont la bibliothèque Dechaume (111,84 ml et 203 titres pilonnés) et la bibliothèque de Pharmacie de Paris-Sud (36 ml et 37 titres pilonnés).

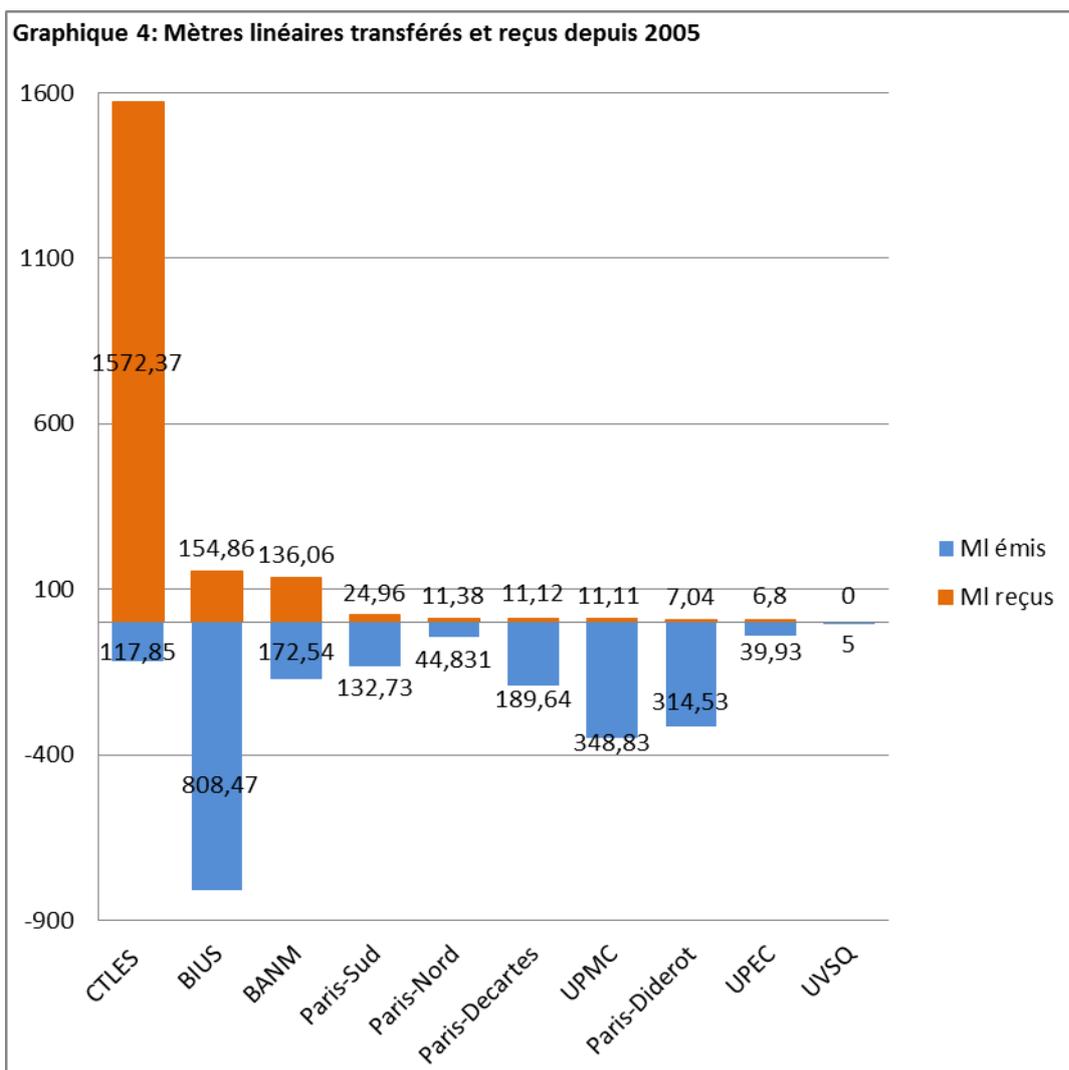
### 1.4.2 Mètres linéaires transférés



Depuis le lancement du plan en 2005, plus de 2,8 kilomètres linéaires ont été transférés d'un établissement à un autre, permettant de compléter 1956 titres.

Le graphique 3 ci-dessous témoigne de la participation de l'ensemble des bibliothèques du plan aux transferts de collections à destination des pôles de conservation.





La part prédominante de la BIU Santé en matière de métrages linéaires transférés dans le cadre du plan s’explique par l’importance volumétrique des transferts de collection que cette bibliothèque effectue à destination du CTLES. Ces transferts, organisés jusqu’en 2016 dans le cadre du marché des transferts du CTLES et pris en charge par un transporteur professionnel, sont notamment destinés à transférer des titres PCMed étrangers et / ou morts que la BIU Santé ne souhaite pas conserver en tant que pôle de conservation. Ce système présentait l’inconvénient de ne pas pouvoir être suivi et générer automatiquement les données statistiques via Flora. Les transferts BIUS / CTLES suivent dorénavant le circuit classique du plan, par l’établissement d’un bordereau de transfert.

La conservation par le CTLES de titres à rotation lente se ressent par le faible nombre de demandes de prêt enregistrées sur les 1087 titres qu’il conserve en tant que pôle de conservation : 9 prêts pour l’année 2017, à destination de la BIUS et la BANM. Les titres demandés sont pour la presque totalité des unica dans le plan, dont la seule localisation est au CTLES, et pour un titre un unica SUDOC.

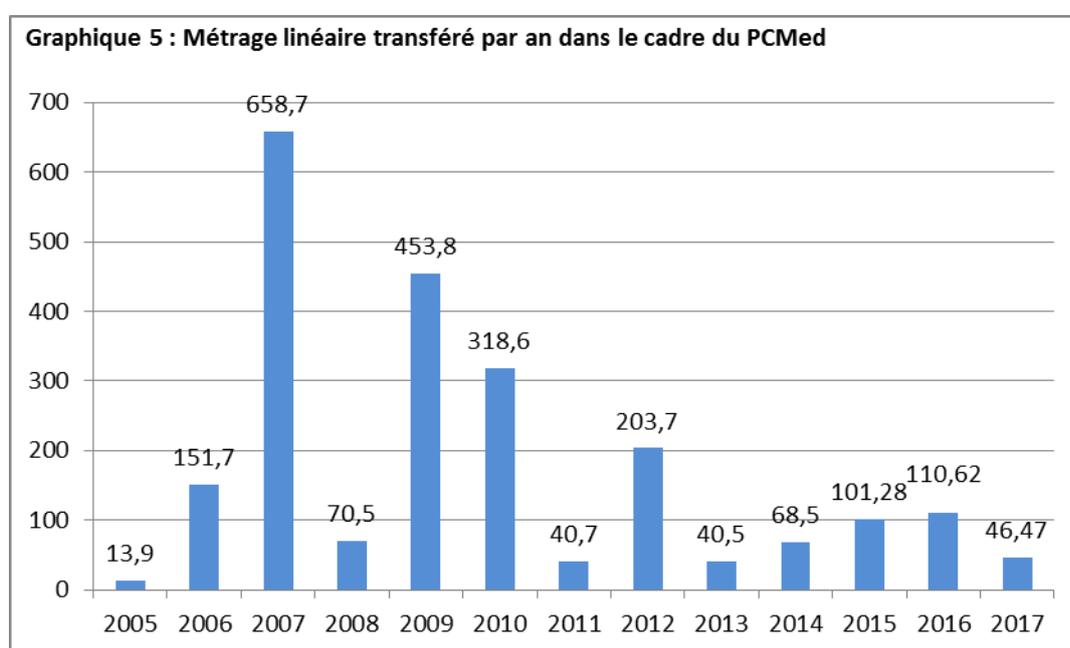
Ce chiffre est pourtant à relativiser, car ces prêts représentent près de 14% des demandes de PEB sur les fonds propres du CTLES pour l’année.

Les importants transferts entre la BIU Santé et le CTLes expliquent en partie le fait que le CTLes a accueilli 85% des collections transférées depuis le début du plan en mètres linéaires.

De plus, contrairement aux autres bibliothèques participantes, le CTLes a constitué intégralement les collections dont il est pôle de conservation, et a ainsi dû prendre en charge des transferts de forte volumétrie que le recours à un transporteur professionnel, dans le cadre de son marché de transfert, a permis de réaliser.

La grande variation de la volumétrie des collections transférées par année est donc essentiellement fonction de l'inscription des bibliothèques du plan au calendrier des transferts du CTLes pour les premières années d'existence du plan.

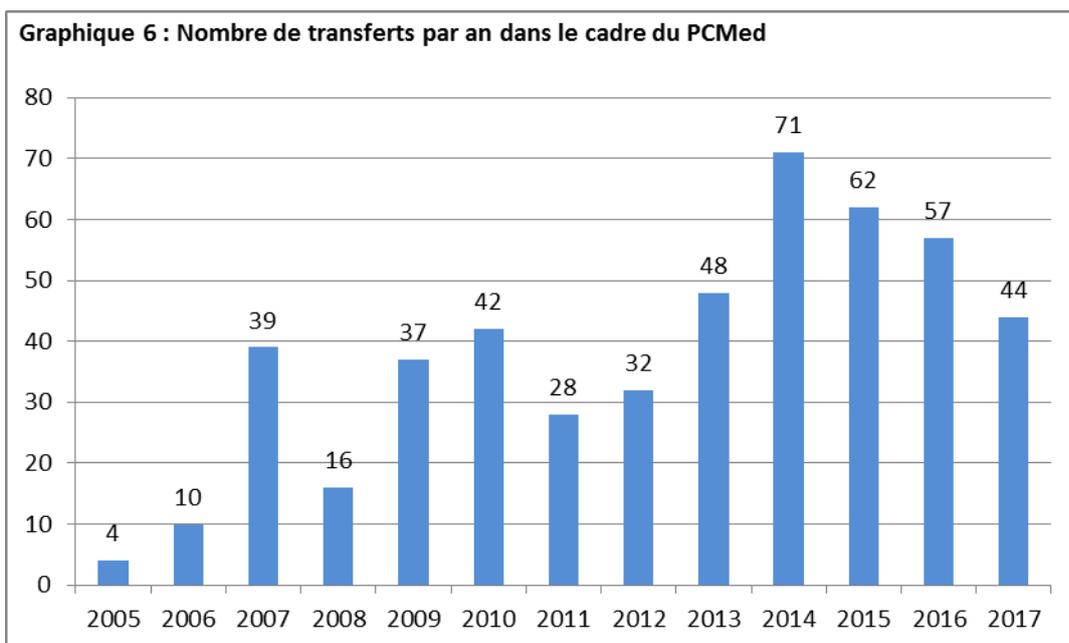
Ces variations d'une année sur l'autre apparaissent nettement sur le graphique suivant :



### **1.4.3 Evolution du nombre de transferts**

Ces différentiels d'une année sur l'autre ne signifient pas que moins de transferts ont été effectués les années creuses. En 2017, l'importance des collections transférées était d'un mètre linéaire en moyenne pour 7 titres, contre 1,7 mètres linéaires pour 6 titres l'année précédente.

Cette tendance est révélatrice du fait que le PCMed entre désormais dans une phase de constitution plus fine des collections, entraînant mécaniquement des transferts ciblés et moins volumineux.

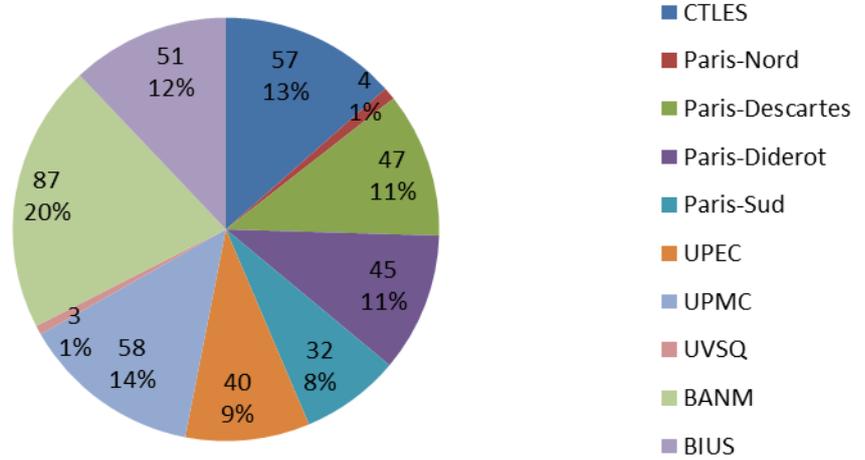


L'étude du nombre de transferts réalisés depuis le début du plan par chaque établissement (Cf. Graphique 6) permet d'avoir une idée plus précise de l'activité au sein du réseau.

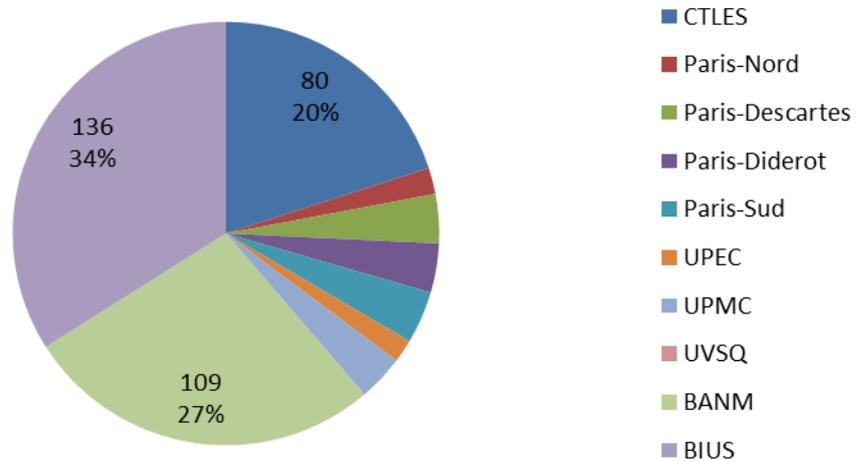
On constate que la répartition de ces mouvements de collection est plus équilibrée à long terme, bien que la BIU Santé et le CTLes restent les deux établissements ayant le plus souvent été impliqués entre ces mouvements de collection, soit en tant qu'expéditeur ou destinataire. Les bibliothèques ayant peu de capacité de conservation ou ne souhaitant pas assurer une conservation à long terme de ces collections participent aux transferts en tant qu'expéditeurs de collections à destination des pôles de conservation.

Il s'agit de ne pas évaluer les transferts dans le cadre du PCMed uniquement en termes de métrage linéaire : la plupart concernent moins d'un mètre linéaire de collections. Sur les 44 transferts de collection réalisés en 2017, 14 concernent plus d'un mètre linéaire, soit 32%. Ces dons ciblés permettent d'atteindre progressivement la complétude des fonds de référence constitués par les pôles de conservation.

**Graphique 7 : Répartition du nombre de transferts émis par établissements depuis 2005**



**Graphique 8 : Répartition du nombre de transferts reçus par établissements depuis 2005**



Au 31 décembre 2017, 490 transferts de collections ont été effectués entre bibliothèques du plan depuis le lancement de ce dernier.

Ce chiffre, qui augmente à hauteur de 40 transferts par an en moyenne, témoigne de la vitalité du PCMed, qui permet une consolidation progressive de la carte documentaire des périodiques de médecine.

Le volume prédominant des transferts de collections à destination du CTLES témoigne de son rôle important et spécifique, en raison notamment de ses capacités de stockage et de sa mission de conservation de collections à faible taux de rotation. Le CTLES est ainsi amené à prendre en charge la conservation des périodiques que les bibliothèques partenaires ne souhaitent pas conserver.

L'ouverture en octobre 2016 d'une extension des bâtiments offre 50 kml de stockage supplémentaire, et l'aménagement de 50 kml supplémentaires est prévu pour 2026. L'élaboration d'une véritable politique documentaire s'est traduite par la validation d'une charte documentaire lors du conseil d'administration du CTLes du 30 novembre 2015. Une grille présente les critères de sélection des documents à intégrer en fonds propre. Les périodiques d'un PCP sont retenus si le CTLes est pôle de conservation ou susceptible de le devenir.

L'analyse des transferts de collections dans le cadre du PCMed a permis de dégager des éléments qui, au-delà de la thématique traitée, devraient apparaître comme récurrents pour l'ensemble des plans de conservation partagée administrés par le CTLes :

- Nécessité de disposer d'outils de gestion dédiés à la conservation partagée (interface de gestion des titres et *Plateforme de travail collaboratif*) qui permettent de donner un cadre aux propositions de don, transferts et désherbages, et d'en rendre compte d'un point de vue statistique. Ces outils fournissent également des informations utiles dans le cadre des transferts (état physique, reliure, pôle de conservation...)
- Renforcement de la mission de conservation de certains établissements (BIU Santé, Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine et CTLes), facilitation des désherbages concertés pour les établissements souhaitant libérer de l'espace.
- Respect des règles de fonctionnement du plan (pas de pilon sans s'être assuré de la conservation par le pôle des fascicules ou volumes concernés, pas de désherbage des titres orphelins sans en aviser les co-animateurs du plan, mise à jour des données d'exemplaire après chaque mouvement de collection...).

#### **1.4.4 Apports du plan à la politique documentaire des établissements**

La question des conséquences du PCMed sur la politique documentaire des établissements participants est évaluable à partir de certains critères : le recentrage sur les disciplines phares des établissements par une politique de don aux établissements partenaires des titres et par des désherbages concertés et une amélioration constante des collections de références conservées en tant que pôle de conservation.

Certains avantages sont tangibles : le domaine d'excellence des établissements gagne en reconnaissance par la constitution de collections complètes et en bon état ; la conservation de ces titres étant assurée, d'autres bibliothèques peuvent prioriser la conservation sur d'autres titres ; enfin l'espace libéré en magasin permet de rendre disponible de l'espace supplémentaire soit à l'accroissement des collections, soit à la création de places supplémentaires en salle de lecture. (Pour rappel, près de 154 mètres linéaires ont été pilonnés cette année dans le cadre du PCMed.)

En fournissant un cadre d'action et en structurant un réseau de partenaires, le dispositif agit comme un agent facilitateur en facilitant la communication des propositions de don et en donnant aux établissements l'assurance de la conservation et de l'accès au public d'au moins une collection papier de chaque titre au sein des bibliothèques du réseau.

## **2. Outils**

### **2.1 Plateforme de travail collaboratif**

La *Plateforme de travail collaboratif* mise en place par le CTLes à partir de mai 2012 a permis de faciliter la centralisation et la constitution des données relatives aux transferts de collections.

Le recueil des données relatives aux transferts reste cependant tributaire du dépôt systématique des bordereaux de transfert par les bibliothèques participantes sur la *Plateforme de travail collaboratif*. Pour cette raison, il existe un différentiel entre les nombres de transferts émis et de transferts reçus signalés chaque année.

L'utilisation de la plateforme semble bien assimilée par les bibliothèques participantes, et l'importance du nombre de transferts peut sans doute être en partie attribuée à un meilleur signalement et un meilleur suivi des transferts.

### **2.2 La Base de gestion de la conservation partagée des périodiques**

L'utilisation historique de la base de données *Filemaker* a tout d'abord permis de confirmer la nécessité d'un outil spécifique dédié à la conservation partagée.

En effet, celui-ci a apporté une réelle plus-value par rapport au SUDOC, en termes de possibilités de requêtes, d'exports, de renseignement de données (état physique, reliure, tri en fonction des mentions de pôles...) Néanmoins, l'obligation de saisir les données à la fois dans *Filemaker* et dans le SUDOC en l'absence de mises à jour automatiques régulières posait problème (corrections d'états de collection ou précisions des lacunes dans *Filemaker* non répercutées dans le SUDOC, ou inversement).

Pour définir les caractéristiques de la *Base de gestion de la conservation*, qui permet de visualiser les collections et les positionnements des partenaires du plan, l'expérience de l'utilisation de la base de données *Filemaker* dans le cadre du PCMed s'est avérée particulièrement utile. Les spécificités de cette base reposent :

- Sur l'import régulier des données du SUDOC (notice bibliographique et d'exemplaire) ;
- Un champ à renseigner après connexion : une zone de note libre (reliure, état physique, liste...) ;
- La comparaison des états de collection d'un même titre localisé dans plusieurs établissements ;
- Des extractions de données à réaliser facilement par les référents ;
- Un lien entre les deux outils gérés par le CTLes : la *Base de gestion de la conservation partagée* et la *Plateforme de travail collaboratif* ;
- Un renseignement précis des états de collection et des lacunes issus du SUDOC grâce à la coopération entre le CTLes et l'Abes. Ces deux opérateurs de l'enseignement supérieur développent un partenariat par convention depuis 2014 au profit de la mutualisation des collections au niveau national.

Durant toute l'année 2016, un travail a été mené en collaboration entre le CTLes et la BIUS pour permettre la migration des données de la base *Filemaker* vers la *Base de gestion de la conservation partagée*, qui a été effectuée fin décembre 2016.

Ce chantier s'est poursuivi pendant l'été 2017 en procédant à l'alignement des données de la *Base de gestion de la conservation partagée*, aux données héritées de *Filemaker* pour

certaines établissements, et des données SUDOC, dans lequel certains établissements se positionnaient pôle au détriment de *Filemaker*.

Après avoir demandé à l'Abes un renseignement automatique des 930\$ du SUDOC à partir des données de la *Base de gestion de la conservation partagée*, un procédé d'actualisation automatique hebdomadaire des données du plan à partir des champs renseignés dans le SUDOC a été finalisé le 28 novembre 2017.

Dorénavant, seul le champ *Note* décrivant les mentions d'état matérielles peut être renseigné dans la *Base de gestion de la conservation partagée*, la totalité des informations bibliographiques et d'exemplaires étant importées du SUDOC.

Les changements effectués par les participants au plan sur leurs données d'exemplaire dans le SUDOC sont à présent répercutés dans la *Base de gestion de la conservation partagée* toutes les semaines, et visibles le mardi matin.

### **3. Actualité du plan**

#### **3.1 Extension des partenaires au niveau national**

Les données de la bibliothèque de Pharmacie Paris-Sud ont été versées dans la Base de gestion de la conservation partagée, la bibliothèque était déjà active dans le plan au niveau des transferts de collection via la plateforme de travail collaboratif. Cette bibliothèque devra demander un renseignement automatique du code PCMed pour les notices des corpus précédents.

Dans le cadre de l'appel à projets CollEx Conservation partagée, la BIU Santé a pour objectif d'élargir le PCMed au niveau national. Le but est d'assurer une meilleure conservation et une meilleure couverture des titres médicaux. Les grandes BU médicales de région seront contactées pour présenter ce projet et discuter de leur participation. A terme, le PCMed sera ouvert à toute bibliothèque désirant y participer, y compris aux centres de documentation des CHU et autres établissements de santé.

#### **2.2 Enrichissement du corpus**

Le travail régulier fait sur les collections, notamment dans les deux bibliothèques ayant le plus de titres conservés, la BIU Santé et la bibliothèque de l'Académie de médecine, permet de repérer un certain nombre de titres ayant vocation à intégrer le PCMed. La plupart sont des filiations de titres déjà intégrés dans le plan, mais d'autres en étaient totalement absents.

Les nouveaux titres (même ceux qui sont des filiations) ne sont pas intégrés aux listes déjà existantes. Une liste E a été constituée pour les intégrer. Elle est composée à partir des suggestions des bibliothèques partenaires du plan. Une fois la liste fermée, elle a été intégrée à PMB avec l'aide du CTLes.

Enfin, la BIU Santé en tant que pilote scientifique du PCMed souhaiterait enrichir le corpus vers des disciplines liées à la médecine déjà plus ou moins intégrées au plan, comme la biologie humaine (liste 4) et la pharmacie, pour tendre vers un PCP en Sciences de la santé. L'ajout de nouveaux partenaires au PCMed pourra certainement remplir cet objectif.

#### **4. Feuille de route 2018**

L'année 2018 sera consacrée à l'extension du plan au niveau national. L'ajout de nouveaux partenaires entraînera certainement une activité de transfert de titres de collections et un repositionnement des établissements sur certains titres. Des contacts avec l'université de Caen sont déjà en cours.

Un travail sur la valorisation du PCMed et son activité sera intéressant à mener pour accroître sa visibilité et accentuer la collaboration entre les bibliothèques de médecine françaises.

**Annexe 1 : Liste des 26 bibliothèques participant au PCMed**

Université	Bibliothèque	N° de RCR
	Bibliothèque de l'Académie Nationale de médecine	751065201
Bibliothèque interuniversitaire de santé	Pôle médecine et odontologie	751062103
	Pôle pharmacie, biologie et cosmétologie	751062107
	Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur	774682301
Université Paris Descartes - Service commun de la documentation	Bibliothèque médicale Cochin- Port Royal	751142101
	Bibliothèque universitaire de médecine des Cordeliers	751062101
	Bibliothèque hospitalière Georges Pompidou	751152103
	Bibliothèque d'Odontologie	920492101
	Bibliothèque médicale Necker-Enfants malades	751152101
	Bibliothèque de psychologie Henri Piéron	920125201
Université Pierre et Marie Curie - bibliothèque universitaire Pierre et Marie Curie	Section Saint-Antoine. Site Axial Caroli	751122102
	Section Pitié Salpêtrière. Bibliothèque de neurosciences Jean Martin Charcot ICM	751132103
	Section Pitié Salpêtrière. Bibliothèque spécialisée Dechaume	751132106
	Section Pitié Salpêtrière	751132101
	Section Saint-Antoine	751122104
Université Paris Diderot - Service commun de la documentation	Xavier Bichat	751182101
	Bibliothèque pédiatrique de l'Hôpital universitaire Robert Debré	751192101
	Odontologie	751062104
	Villemin	751102101
Université Paris-Sud - Service commun de la documentation	Section Médecine	940432101
	Section Pharmacie	920192101
Université Paris-Est Créteil Val de Marne - Service commun de la documentation	Section Médecine	940282101

Université Paris 13 - Bibliothèque universitaire	Section Santé-Société	930082101
Université de Versailles- Saint-Quentin-en-Yvelines - Service commun de la documentation	Bibliothèque médicale Paris-Ouest, Hôpital Ambroise Paré	920122101
	Bibliothèque universitaire pluridisciplinaire de Saint-Quentin-en-Yvelines	782972101

**Annexe 2 : Listes, domaines et nombre de titres au 31 décembre 2017**

<b>N° de liste</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Domaine(s) rattaché(s)</b>
Liste 1	672	Medicine
Liste 2	269	Acquired immunodeficiency syndrome
		Aerospace medicine
		Allergy and immunology
Liste 3	347	Anatomy
		Anesthesiology
		Anthropology
		Antibiotics
Liste 4	738	Audiology
		Bacteriology
		Behavior
		Biochemistry
Liste 5	438	Biology
		Biomedical engineering
		Biophysics
		Biotechnology
		Botany
		Brain
		Cardiology
		Chemistry
		Communicable diseases
		Complementary therapies
		Critical care
Cytology		
Liste 6	224	Delivery of health care
		Dermatology
		Diagnostic imaging
Liste 7	345	Drug therapy
		Education
		Embryology
		Emergency medicine
Liste 8	500	Endocrinology
		Environmental health
		Epidemiology
		Ethics
		Family planning
		Family practice
		Gastroenterology
Genetics		

Liste 9	292	Geriatrics
		Gynecology
Liste 10a	403	Health services
		Hematology
		Histocytochemistry
		Histology
		History of medicine
		Hospitals
Liste 10b	149	Internal medicine
Liste 11	197	Jurisprudence
		Laboratory techniques and procedures
		Library science
		Medical informatics
		Mental disorders
		Metabolism
Liste 12	58	Microbiology
		Military medicine
		Molecular biology
Liste 13	278	Neoplasms
		Nephrology
		Neurology
		Neurosurgery
		Nursing
Liste 14	291	Nutrition
		Obstetrics
Liste 15	114	Occupational medicine
		Ophthalmology
		Optometry
		Orthodontics
Liste 16	167	Orthopedics
		Osteopathic medicine
		Otolaryngology
		Parasitology
Liste 17	131	Pathology 1
Liste 18	268	Pathology 2
		Pediatrics
Liste 19	54	Physical medicine
Liste 20	172	Physiology
Liste 21	8	Podiatry
Liste 22	1036	Dentistry
Liste 23	191	Psychiatry
Liste 24	48	Public health
Liste 25	93	Pulmonary disease

Liste 26	81	Neurosciences
Liste 27	74	Radiology
Liste 28	3	Radiotherapy
Liste 29	26	Rehabilitation
Liste 30	22	Reproductive medicine
Liste 31	26	Sexually transmitted diseases
Liste 32	14	Speech-language pathology
Liste 33	54	Rheumatology
Liste 34	118	Social medicine
Liste 35	30	Sports medicine
Liste 36	22	Statistics
Liste 37	35	Substance-related disorders
Liste 38	196	Surgery
Liste 39	5	Technical technology
Liste 40	4	Teratology
Liste 41	28	Transplantation
Liste 42	24	Traumatology
Liste 43	42	Tropical medicine
Liste 44	64	Urology
Liste 45	41	Vascular diseases
Liste 46	29	Virology
Liste 47	12	Women's health
Liste A	133	Pluridisciplinaire (titres isolés)
Liste B	86	Pluridisciplinaire (titres isolés)
Liste C	390	Pluridisciplinaire (titres isolés)
Liste D	528	Pluridisciplinaire (titres isolés)
Liste E	678	Pluridisciplinaire (titres isolés)
Nombre total de listes : 47 (+5 listes pluridisciplinaires)	<b>10248</b>	

**Annexe 3 : Liste des transferts de collection pour l'année 2017**

Etablissement émetteur	Etablissement destinataire	Métrage linéaire concerné	Nombre de titres considérés	Nombre de transferts
ACADEMIE DE MEDECINE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	0,28	2	2
ACADEMIE DE MEDECINE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	0,28	2	
ACADEMIE DE MEDECINE	CTLES	0,03	1	1
	<b>TOTAL ACADEMIE DE MEDECINE</b>	<b>0,59</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	ACADEMIE DE MEDECINE	0,04	1	3
BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	ACADEMIE DE MEDECINE	0,131	5	
BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	ACADEMIE DE MEDECINE	0,45	1	
BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	CTLES	1,016	22	2
BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	CTLES	8,05	22	
BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	SCD PARIS 11 BIB. KREMLIN-BICETRE	0,14	1	1
BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	SCD PARIS 12 BIB. DE MEDECINE	0,32	1	1
	<b>TOTAL BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE</b>	<b>10,147</b>	<b>53</b>	<b>7</b>
CTLES	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	0,03	1	3
CTLES	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	0,5	2	
CTLES	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	4,4	7	
	<b>TOTAL CTLES</b>	<b>4,93</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
SCD PARIS 11 BIB. PHARMACIE	ACADEMIE DE MEDECINE	0,06	1	2
SCD PARIS 11 BIB. PHARMACIE	ACADEMIE DE MEDECINE	2,025	11	
SCD PARIS 11 BIB. PHARMACIE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE - PHARMACIE	3,645	5	1
SCD PARIS 11 BIB. PHARMACIE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	4,179	28	1
	<b>TOTAL SCD PARIS 11 BIB. PHARMACIE</b>	<b>9,909</b>	<b>45</b>	<b>4</b>
SCD PARIS 12 BIB. DE MEDECINE	ACADEMIE DE MEDECINE	5,666	19	1
SCD PARIS 12 BIB. DE MEDECINE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE - PHARMACIE	1,266	6	1
SCD PARIS 12 BIB. DE MEDECINE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	1,4207	27	1
SCD PARIS 12 BIB. DE MEDECINE	CTLES	0,808	5	1
SCD PARIS 12 BIB. DE MEDECINE	SCD PARIS 11 BIB. KREMLIN-BICETRE	1,249	13	1
SCD PARIS 12 BIB. DE MEDECINE	SCD PARIS 5 BIB. PIERON	0,048	2	1
SCD PARIS 12 BIB. DE MEDECINE	SCD PARIS 6 BU PITIE-SALPETRIERE	0,105	5	1
	<b>TOTAL SCD PARIS 12 BIB. DE MEDECINE</b>	<b>10,5627</b>	<b>77</b>	<b>7</b>
SCD PARIS 5 BIB. COCHIN	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE - PHARMACIE	0,163	5	1
SCD PARIS 5 BIB. COCHIN	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	0,5	5	1
SCD PARIS 5 BIB. COCHIN	CTLES	0,1	1	1
	<b>TOTAL SCD PARIS 5 BIB. COCHIN</b>	<b>0,763</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
SCD PARIS 5 BIB. MONTROUGE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	1,15	2	2
SCD PARIS 5 BIB. MONTROUGE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	1,36	5	
SCD PARIS 5 BIB. MONTROUGE	SCD PARIS 6 BIB. DECHAUME	0,04	1	1
SCD PARIS 5 BIB. MONTROUGE	SCD PARIS 7 BIB. GARANCIERE	0,212	10	1
	<b>TOTAL SCD PARIS 5 BIB. MONTROUGE</b>	<b>2,762</b>	<b>18</b>	<b>4</b>
SCD PARIS 6 BIB. DECHAUME	ACADEMIE DE MEDECINE	0,01	2	1
SCD PARIS 6 BIB. DECHAUME	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	0,5	22	2
SCD PARIS 6 BIB. DECHAUME	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	2,857	55	
SCD PARIS 6 BIB. DECHAUME	CTLES	0,025	2	2
SCD PARIS 6 BIB. DECHAUME	CTLES	0,61	8	
SCD PARIS 6 BIB. DECHAUME	SCD PARIS 11 BIB. KREMLIN-BICETRE	0,02	1	1
	<b>TOTAL SCD PARIS 6 BIB. DECHAUME</b>	<b>4,022</b>	<b>90</b>	<b>6</b>

SCD PARIS 7 BIB. DEBRE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	0,01	1	1
	<b>TOTAL SCD PARIS 7 BIB. DEBRE</b>	<b>0,01</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
SCD PARIS 7 BIB. GARANCIERE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	0,003	2	3
SCD PARIS 7 BIB. GARANCIERE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	0,461	10	
SCD PARIS 7 BIB. GARANCIERE	BIB. INTERUNIVERSITAIRE DE SANTE	0,9	6	
SCD PARIS 7 BIB. GARANCIERE	CTLES	1,17	3	1
SCD PARIS 7 BIB. GARANCIERE	SCD PARIS 5 BIB. MONTROUGE	0,15	1	1
	<b>TOTAL SCD PARIS 7 BIB. GARANCIERE</b>	<b>2,684</b>	<b>22</b>	<b>5</b>
		<b>46,38 mètres linéaires</b>	<b>332 titres</b>	<b>43 transferts</b>

